



ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS

ET

PIÉGEURS AGRÉÉS DE L'AVEYRON

Association agréée pour la protection de l'Environnement

Siège social : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron

Rue de Rome-Bourran-BP 711-12007 RODEZ Cédex

Site Internet : www.agppaa.fr

Monsieur Michel FRICOU, Président de l'Association

Rodez, octobre 2010

QUELQUES RAPPELS

Paiement des nuisibles : 2 possibilités

Paiement au piégeur/garde adhérent à l'A.G.P.P.A.A.

Obligatoire :

- Bilan annuel
- Demande de prime individuelle
- Justificatif des prises (papier rose que la F.D.C. 12 vous donne quand vous portez vos queues ou pattes, avec votre nom, prénom à la place de société de chasse)

Fournir ces 3 documents en même temps (au plus tard le 30 septembre).

Ou

Paiement à la société de chasse

Obligatoire :

- Bilan annuel
- Justificatif des prises, au nom de la société de chasse (papier rose)

Fournir ces 2 documents en même temps (au plus tard le 30 septembre).

-Marquer les ragondins sur le bilan annuel.

-Faire (si possible) une photocopie des documents pour vous.

-Tout envoi non conforme sera orienté vers la FDC12 qui jugera d'accorder le paiement ou non.

-Tout chasseur dans l'Aveyron (*validation 12*)

-Tout jeune piégeur (*moins de 16 ans*)

-Tout non chasseur (*aucune validation*)

} touchera la prime s'il est adhérent à l'AGPPAA

} et s'il piège sur des terrains de société affiliée

} à la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron.

-Les années en retard ne seront plus payées.

-Il ne sera pas fait de relance pour un dossier mal rempli.

-Le non renvoi du bilan annuel (même néant) pendant 3 ans consécutifs, entraîne la suspension du piégeur pendant cinq ans par la D.D.T.

-N'oubliez pas que vos bilans nous sont indispensables pour notre défense devant les tribunaux.

Une permanence à la FDC12 sera mise en place pour la récupération des documents, queues et pattes (vendredi 19 et 26 août 2011, vendredi 2 et 9 septembre 2011 de 10 h à 12 h et de 13h 30 à 17 h 30.

-Attention : l'imprimé demande de prime nuisibles a un peu changé : *bien le compléter.*